

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°13

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 septembre 2026 s'est réuni, Centre Cyrano - Place du Général Leclerc - 95110 SANNOIS, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Florence PORTELLI, Nicolas PONCHEL, Marie-José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Eric BOSC, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Philippe AUDEBERT, Claire LE BERRE, Philippe BARAT, Angélique MEZIERE, Gilles GASSENBACH, Gilbert AH-YU, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER, Martine CHARBONNIER, Christian JEUDY, Françoise GONZALEZ, Paul BOUSSAC, Marie-Pierre JEZEQUEL, Dominique CARRÉ, Véronique KERGUIDUFF, Patricia RODRIGUEZ, Nadine PORCHEZ, Patrick PLANCHE, Fazila DEHAS, Philippe VONMEURS, Dominique ASARO, Christine MATTEI, François LAMARCHE, Zouina MENNAD, Grégoire DUBLINEAU, Lionel MÉNARD, Didier JOBERT, Carole FAIDHERBE, Patrick BOULLÉ, Nathalie DERVEAUX, Anne JACSQUERSON, Stéphane LARTIGUE, Karine LACOUTURE, Carole BERGER-JACOB, Manuela MELO, Thomas COTTINET, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Cécile RILHAC, Arnaud LARMURIER, Séverine GOMES, Xavier DUBOURG, Sandra BILLET, Cyril JOLY, Céline VELON-COMBY, Julia MANA, Mathilde MISSLIN, Tiphaine GALTAYRIE, Laurianne PICHON, Audrey MONTEL, Asetou APARICIO-TRAORÉ, Yasmina SAÏDI, Gaëlle KÖKÇIKARAN, Jennifer EL OUARDANI, David GOSSET, Sophie BRUCIAFERI, Marie-Ange LEMOINE, Philippe VALLAT, Anissa BOUGEANT, Marlène MATHIOT, Baptiste LAMARCA, Maxime BRIGHI, Sohane ZADIGUE-BAPTISTE

Étaient absents excusés et représentés :

Loïc VIDAL par Anne JACSQUERSON
Régis PAIN par Tiphaine GALTAYRIE
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI
Claude CAUËT par Thomas COTTINET
Catherine ROUSSEAU par Yannick BOËDEC
Mohamed BANNOU par Françoise GONZALEZ
Sophie SAND par Arnaud LARMURIER
Etienne RAVIER par Didier JOBERT

Étaient absents excusés :

Martine BERNARD, Daniel PORTIER, Laetitia BOISSEAU-STAL, Samir LASSOUED

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h02

Secrétaire de Séance : Baptiste LAMARCA,

N°D_2026_114

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 75
 Nombre de pouvoirs : 8
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de la CA Val Parisis,
 Vu la délibération N° D_2026_034 du Conseil communautaire du 16 avril 2026 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

DATE	N° DÉCISION	OBJET
15/06/2026	d/3.5.3/2026/138	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE LYCEE MONTESQUIEU
03/04/2026	d/7.5/2026/139	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONNEXION ENTRE LE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN ET LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS
20/04/2026	d/7.5/2026/140	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN GAINAGE DU RESEAU EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DE 9 BRANCHEMENTS EN TRANCHEE OUVERTE, SITUÉ RUE MARCEAU COLIN A MONTIGNY LES CORMEILLES
21/04/2026	d/7.1.6/2026/141	MODIFICATION DES ARTICLES N° 2, N° 3 ET N° 7 DE LA DECISION DE CREATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES DE LA CA VAL PARISIS.
21/04/2026	d/7.1.6/2026/142	CREATION D'UNE SOUS REGIE DE RECETTES POUR LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE.
22/04/2026	d/3.3.1/2026/143	BAIL COMMERCIAL / TIMESCOPE
24/04/2026	d/3.5.1/2026/144	CONSTAT DESAFFECTATION EMPRISE TROTTOIRS BEAUCHAMP
27/04/2026	d/3.3.1/2026/145	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE FORMATIONS A L'ARMEMENT EN UNION DE COLLECTIVITES ENTRE LA CAVP ET LES COMMUNES PARTICIPANTES
27/04/2026	d/7.5/2026/146	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_114

		L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DE 20 BRANCHEMENTS EN TRANCHEE OUVERTE, SITUE RUE LEON PELOUSE A PIERRELAYE
28/04/2026	d/7.5/2026/147	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR TRANCHEE OUVERTE ET GAINAGE DU RESEAU EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DE 13 BRANCHEMENTS EN TRANCHEE OUVERTE, SITUE RUE PAUL LANGEVIN A HERBAY SUR SEINE
28-04-2026	d/1.1/2026/148	AVENANT N°1 AU MARCHE D'ETUDE DE PREFIGURATION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE A TAVERNY (2025-12)
28-04-2026	d/1.1/2026/149	AVENANT N°5 AU MARCHE DE DESIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE SIX POLES GARES (2023-27)
28-04-2026	d/1.1/2026/150	AVENANT N°6 AU MARCHE DE DESIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE SIX POLES GARES (2023-27)
28-04-2026	d/1.1/2026/151	AVENANT N°7 AU MARCHE DE DESIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE SIX POLES GARES (2023-27)
29-04-2026	d/1.1/2026/152	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'APPA
29-04-2026	d/1.1/2026/153	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MME CHAMBERAUD, DIETETICIENNE
12/05/2026	d/8.9/2026/154	AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION POUR UN ATELIER CINEMA « DE L'OMBRE AU FILM DE SILHOUETTE » A LA MEDIATHEQUE DE SAINT-LEU-LA-FORET
29/04/2026	d/3.5.3/2026/155	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL - ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET GEORGIAN AQUATIC SPORTS NATIONAL FEDERATION
30/04/2026	d/3.3.1/2026/156	CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET INSTALLATIONS DE LA SOCIETE SERVICE ENTRAÎNEMENT DE TIR POUR LES SEANCES DE TIR DES PM DE LA CAVP
04/05/2026	d/7.5/2026/157	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DE 6 BRANCHEMENTS EN TRANCHEE OUVERTE, SITUE AVENUE PIERRE BROSSOLETTE, BEAUCHAMP
05/05/2026	d/8.9/2026/158	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SMART GAMES
05/05/2026	d/3.5.3/2026/159	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS HERAULT GEOFFREY
06/05/2026	d/7.5/2026/160	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE CREATIONAMENAGEMENTS CYCLABLES LORS DE LA REQUALIFICATION DE LA CHAUSSEE JULES CÉSAR (SÉQUENCE 8)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2026_114

06/05/2026	d/3.5.3/2026/161	CONVENTION D'OCCUPATION DU SOL RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PREFABRIQUE TECHNIQUE SUR LE DOMAINE DE LA COMMUNE DE TAVERNY
06/05/2026	d/7.5/2026/162	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DE 6 BRANCHEMENTS EN TRANCHEE OUVERTE, SITUE AVENUE PASTEUR, BEAUCHAMP
07/05/2026	d/8.9/2026/163	CONVENTION AVEC LOLA MOREAU POUR L'ANIMATION DU CAFE DES LECTEURS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
1/05/2026	d/3.1/2026/164	DECISION COMPLEMENTAIRE - ACQUISITION PARKING PIERRELAJE –VALIDATION SERVITUDES PREVUES DANS L'ACTE
12/05/2026	d/7.5/2026/165	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN TRANCHEE OUVERTE, SITUE RUE DEGAS A ERMONT
13/05/2026	d/1.1/2026/166	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SER DIABETE,
13/05/2026	d/8.9/2026/167	CONVENTION DE PRESTATION ASSOCIATION ROCKING TIME CONFERENCE MUSICALE « PLATINES ET CAFEINES - SPECIALE JOURNEE DE LA FEMME » PAR MICKAËL AVIGNON À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
18/05/2026	d/1.1/2026/168	ATTRIBUTION DU MARCHE « BILAN CARBONE PATRIMOINE ET COMPETENCES 2025 ET TRAJECTOIRE DE REDUCTIONS DES EMISSIONS »
18/05/2026	d/1.1/2026/169	AVENANT N°5 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (2023-06)
18/05/2026	d/8.9/2026/170	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION JEUREKA À L'OCCASION DU FESTIVAL « VAL PARISIS EN JEU 2026 »
21/04/2026	d/7.1.6/2026/171	CREATION D'UNE SOUS REGIE DE RECETTES POUR LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE.
19/05/26	d/7.10/2026/172	CONVENTION DE FINANCEMENT DES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION DANS LE QUARTIER DES NAQUETTES A HERBLAY-SUR-SEINE
20/05/2026	d/8.9/2026/173	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LUDIKACCESS À L'OCCASION DU FESTIVAL « VAL PARISIS EN JEU 2026 »
21/05/2026	d/3.5.3/2026/174	CONVENTION CAMION DE RESTAURATION « UNION FAIT LA FOOD » AUX EPINEAUX A FREPILLON

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_114

22/05/2026	d/6.4/2026/175	MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AUX ETABLISSEMENTS AQUATIQUES
22/05/2026	d/6.4/2026/176	MISE A JOUR DU POSS DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS
22/05/2026	d/6.4/2026/177	MISE A JOUR POSS DU CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
22/05/2026	d/6.4/2026/178	MISE A JOUR DU POSS DU CENTRE AQUATIQUE LES OCEANIDES
22/05/2026	d/6.4/2026/179	MISE A JOUR DU POSS DU CENTRE AQUATIQUE LES NYMPHEAS
22/05/2026	d/6.4/2026/180	MISE A JOUR DU POSS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES
22/05/2026	d/6.4/2026/181	MISE A JOUR DU POSS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE SANNOIS
22/05/2026	d/7.5/2026/182	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USEES DE LA RUE D'ERMONT A SAINT-LEU-LA-FORET
26/05/2026	d/3.2/2026/183	CESSION DE VEHICULES AUPRES DE PEUGEOT VAUBAN HERBLAY
26/05/2026	d/8.8.1/2026/184	DEFINITION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DU ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ARRET DES PROJETS ET LANCEMENT DE L ENQUETE PUBLIQUE
28/05/2026	d/8.9/2026/185	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA COMPAGNIE AME-RACINE POUR DEUX SPECTACLES PAR ALEXANDRA CASTAGNETTI DANS LES MEDIATHEQUES DE VAL PARISIS
18/08/2026	d/8.9/2026/186	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE POUR UNE SESSION DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
29/05/2026	d/3.5.3/2026/187	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE – ALICE MILLIAT
01/06/2026	d/3.5.3/2026/188	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE PLONGEE DU VAL D'OISE
01/06/2026	d/3.5.3/2026/189	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE JEAN VILAR
01/06/2026	d/3.5.3/2026/190	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE GEORGES DUHAMEL
01/06/2026	d/3.5.3/2026/191	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE ISABELLE AUTISSIER

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_114

01/06/2026	d/3.1/2026/192	ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES
01/06/2026	d/3.5.3/2026/193	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC LE SDIS95
01/06/2026	d/8.9/2026/194	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA COMPAGNIE DU PORTE-VOIX POUR LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES « OKANINA » ET « OKALINE » DANS LES MEDIATHEQUES DE VAL PARIS
02/06/2026	d/3.5.3/2026/195	CONVENTION CAMION DE RESTAURATION « UNION FAIT LA FOOD » RUE CHARLES CROS – ST LEU
03/06/2026	d/3.5.3/2026/196	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
05/06/2026	d/3.5.3/2026/197	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL – ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET GEORGIAN AQUATIC SPORTS NATIONAL FEDERATION
06/06/2026	d/8.9/2026/198	CONTRAT DE CESSIION AVEC MME. MARIA DE LUCIA RELATIF A UN ATELIER ART THÉRAPIE MOSAÏQUE DUO PARENTS-ENFANTS – MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY – FRANCONVILLE-LA-GARENNE
08/06/2026	d/1.1/2026/199	AVENANT N°4 AU MARCHE PUBLIC ASSOCIANT LA REALISATION, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET LES INSTALLATIONS CONNEXES ET LA MAINTENANCE DES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION (2019-13)
08/06/2026	d/1.7/2026/200	CONVENTION D'HONORAIRES AVEC MAITRE ABECASSIS
08/06/2026	d/3.5.3/2026/201	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MONTESQUIEU
09/06/2026	d/8.9/2026/202	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ TERRES ÉTRANGÈRES À L'OCCASION DU FESTIVAL « VAL PARISIS EN JEU 2026 »
09-06-2026	d/1.1/2026/203	ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA TAXE DE SEJOUR (INF2026-03)
9/06/2026	d/3.5.3/2026/204	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE - ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET POLISH SWIMMING FEDERATION
11/06/2026	d/3.5.3/2026/205	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ENTRAINEMENT CYNOTECHNIQUE
12/06/2026	d/8.9/2026/206	AVENANT AU CONTRAT DE CESSIION AVEC WILBOX RELATIF AUX ANIMATIONS JEUX DE SOCIETE - MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY – FRANCONVILLE-LA-GARENNE
16/06/2026	d/1.1/2026/207	ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE DE LA CAVP DES SYNDICATS PRESENTS SUR SON PERIMETRE (SIARE, SIAVOS, SMSO)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2026_114

16/06/2026	d/1.1/2026/208	DESIGNATION DE L'OCCUPANT DU DOMAINE PUBLIC DES PISCINES DU RESEAU DE LA CA VAL PARISIS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION ET EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DE PRODUITS ALIMENTAIRES
16/06/2026	d/8.9/2026/209	CONTRAT DE PRESTATION AVEC HYPERDRIVE CORP POUR UNE CONFERENCE « STAR WARS » A LA MEDIATHEQUE DE SAINT-LEU-LA-FORET
17/06/2026	d/3.5.3/2025/210	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LOISIRS TEMPS LIBRE
17/06/2026	d/3.5.3/2026/211	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION COSMOPOLITAIN CLUB TAVERNY GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
17/06/2026	d/3.5.3/2026/212	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DE TAVERNY
18/06/2026	d/3.5.3/2026/213	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE GRATUITE POUR L'EXERCICE D'ACTIVITES SPORTIVES, EDUCATIVES, CULTURELLES OU AUTRES SUR LES ESPACES REGIONAUX GERES PAR ILE-DE-FRANCE NATURE
18/06/2026	d/8.9/2026/214	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE LA MEDIATHEQUE D'EAUBONNE AUPRES DE L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE DANS LE CADRE D'UN ÉTÉ A EAUBONNE
18/06/2026	d/1.1/2026/215	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR DES MOBILITES EXTERNES
23/06/2026	d/8.9/2026 /216	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE PETITE ENFANCE-FRANCONVILLE-LA-GARENNE ET LA MEDIATHEQUE SAINT-EXUPERY FRANCONVILLE-LA-GARENNE
23/06/2026	d/8.9/2026/217	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHEKMODINE POUR DEUX ATELIERS AUTOUR DE LA SANTÉ MENTALE À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS) ET À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
23/06/2026	d/3.3.1/2026/218	BAIL DEROGATOIRE TER PRO
23/09/2026	d/8.9/2026/219	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ATELIERS GEEKS À L'OCCASION DU FESTIVAL « VAL PARISIS EN JEU 2026 »
23/06/2026	d/3.1/2026/220	DECISION MODIFICATIVE DECISION D/3.1/2025/177 MISE A JOUR PARCELLES CADASTRALES ACQUISITION PARKING PIERRELAYE
24/06/2026	d/8.9/2026/221	AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ART & MUNDO POUR QUATRE SPECTACLES DE LA CONTEUSE YAIDA JARDINES OCHOA DANS LES MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE VAL PARISIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2026_114

24/06/2026	d/8.9/2026/222	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION À VOS JEUX !! À L'OCCASION DU FESTIVAL « VAL PARISIS EN JEU 2026 »
25/06/2026	d/7.1.6/2026/223	DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION N° D/2024/93 DU 14 MARS 2026 PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE OLYMPIQUE "AQUAVAL - CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT"
02/07/2026	d/3.5.3/2026/224	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'ORGANISATION D'EVENEMENT LE 11 JUILLET AU FORT DE CORMEILLES
02/07/2026	d/3.5.3/2026/225	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE MONTESQUIEU
02/07/2026	d/3.5.3/2026/226	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE JEAN MOULIN
02/07/2026	d/7.8/2026/227	ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET : DEMANDE N°1 2026-2032
02/07/2026	d/7.8/2026/228	ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DU PLESSIS-BOUCHARD : DEMANDE N°1 2026-2032
06/07/2026	d/4.4/2026/229	CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE
06/07/2026	d/4.4/2026/230	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A UNE MISE A DISPOSITION D'ARCHIVISTES POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE
08/07/2026	d/8.9/2026/231	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE À L'OCCASION DU FESTIVAL « VAL PARISIS EN JEU 2026 »
08/07/2026	d/8.9/2026/232	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LE KA TET DE LÉA À L'OCCASION DU FESTIVAL « VAL PARISIS EN JEU 2026 »
09/07/2026	d/3.3.1/2026/233	BAIL DEROGATOIRE / ROBOTPILOT AI
25/06/2026	d/1.1/2026/234	AVENANT N°4 AU MARCHE A PERFORMANCE ENERGETIQUE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN AVEC GARANTIE TOTALE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE, SPORTIVES ET DE MISE EN PLACE D'ENTRETIEN DES ILLUMINATIONS (N°95120 21 044)
25/06/2026	d/1.1/2026/235	ATTRIBUTION DU MARCHE « ACQUISITION DE MOTOS POUR LE COMPTE DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA CAVP » (2026-09)
26/06/2026	d/8.9/2026/236	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE POUR UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
26/06/2026	d/8.9/2026/237	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AZUR, SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS POUR DEUX

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2026_114

		ATELIERS DE SENSIBILISATION À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
26/06/2026	d/8.9/2026/238	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MADAME FATY SAMBOU, AUTEURE AUTO-EDITEE CORMEILLAISE, POUR UNE LECTURE DE SES ALBUMS À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
26/06/2026	d/8.9/2026/239	CONVENTION AVEC ÉLOÏSE DE LA MAISON POUR UNE EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
30/06/2026	d/1.1/2026/240	AVENANT N°1 AU MARCHE 2025-38 RELATIF A UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR LE SECTEUR DE LA PATTE D'OIE D'HERBLAY
01/07/2026	d/3.5.3/2026/241	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE LE ROSAIRE
01/07/2026	d/3.5.3/2026/242	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE ROSAIRE
01/07/2026	d/3.5.3/2026/243	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE GEORGES BRASSENS
01/07/2026	d/3.5.3/2026/244	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GEORGES BRASSENS
01/07/2026	d/3.5.3/2026/245	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE MARIE SKLODOWSKA CURIE
01/07/2026	d/3.5.3/2026/246	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE CARRE STE HONORINE

Fait et délibéré ce jour à Sannois.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 095-200058485-20260929-D_2026_114-DE

webdelib

N°D_2026_114

Signé électroniquement par
Yannick BOEDEC



Le 30 septembre 2026

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Paris, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Paris,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»